



PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET
D'ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN-FINANCEMENT ADDITIONNEL (PREMU)
IDA N° H 6452-CI

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 017/PREMU-FA/C1/2020
POUR LA REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES DE LA VULNERABILITE DE LA NAPPE
D'ABIDJAN AUX ACTIVITES D'EXTRACTION DE SABLES DE LAGUNE**

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), d'un montant équivalent à **150 millions USD**, pour le financement additionnel des activités du Projet de Renforcement de l'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement en Milieu Urbain (PREMU-FA). Une partie de ces ressources financières sera utilisée pour le paiement de contrat des prestations de services de consultant pour la **réalisation des études techniques de la vulnérabilité de la nappe d'Abidjan aux activités d'extraction de sables de lagune**.
2. L'objectif de ces études est d'approfondir la connaissance de la nappe d'Abidjan sur toute la bordure Nord de la lagune Ebrié afin d'en évaluer sa vulnérabilité. Les résultats permettront aux autorités de mieux réglementer l'exploitation des sables lagunaires selon les secteurs et le degré de la vulnérabilité de la nappe d'Abidjan vis-à-vis des intrusions salines.

De manière spécifique, ces études visent à :

- la réalisation du profil de salinité sur les piézomètres tous les mois pendant un cycle hydrologique (une année) ;
 - la Localisation des interfaces eaux douces / eaux saumâtres et les points d'entrées d'eaux salées dans la nappe sur la bordure Nord de la lagune Ebrié ;
 - la réalisation de la carte bathymétrique de la lagune Ebrié depuis Songon jusqu'à Ebrah ;
 - la réalisation de 40 carottages sur la lagune dans le même secteur ;
 - l'élaboration de la carte des gisements de sables lagunaires exploitables à partir de ces carottages;
 - l'évaluation du niveau de vulnérabilité de la nappe vis-à-vis des nappes salées depuis le secteur de Songon à l'Ouest jusqu'à Ebrah à l'Est ;
 - la déterminer les conditions d'exploitation des sables sur les sites autorisés;
 - l'établissement de prescriptions techniques permettant de mieux encadrer l'extraction des sables lagunaires selon les secteurs.
3. Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des firmes compétentes en vue établir une liste restreinte dans le cadre de **réalisation des études techniques de la vulnérabilité de la nappe d'Abidjan aux activités d'extraction de sables de lagune**.
 4. La durée nécessaire pour accomplir la mission est **de douze (12) mois** hors délai d'approbation des différents livrables.
 5. La Cellule de Coordination du Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain-Financement Additionnel (PREMU-FA) invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt, à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressées doivent fournir un dossier comportant une lettre de manifestation d'intérêt et les informations pertinentes indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les

prestations demandées (brochures, références concernant la bonne exécution de contrats similaires, expérience dans des conditions semblables, années de réalisation, coûts, clients).

6. La firme sera un cabinet légalement constitué avec au minimum Dix (10) années d'expérience dans le domaine des ressources en eau. Elle doit avoir réalisé au cours des dix (10) dernières années et de façon satisfaisante au moins six (06) études dont :
 - deux (02) études incluant la caractérisation des bassins sédimentaires côtiers ;
 - deux (02) études incluant des modélisations hydrodynamiques des côtes maritimes ;
 - deux (02) études incluant l'acquisition, le traitement et l'interprétation des données piézométriques pour la modélisation des écoulements en milieu souterrain.
7. La firme sera recrutée sur la base des procédures (**sélection fondée sur la qualité**) définies dans les Directives de passation des marchés dans le cadre du financement de projet d'investissement - Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants de la Banque Mondiale **version de Juillet 2016, révision Novembre 2017 et Août 2018**.
8. Les firmes intéressées doivent obtenir les termes de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 heures (heures locales).
9. Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français et en version électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le **Mardi 07 Juillet 2020 à 10 heures précises (heure locale)** et porter la mention « **Manifestation d'intérêt pour la réalisation des études techniques de la vulnérabilité de la nappe d'Abidjan aux activités d'extraction de sables de lagune** ».
10. L'ouverture se fera le même jour en séance publique à **10 heures 30 minutes** (heure locale) à l'adresse ci-dessous.
11. Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :

Adresse de dépôt et ouverture des offres :

**Cellule de Coordination du Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain sise aux
Deux- plateaux – Vallon, cité LEMANIA, lot 1802
1^{er} étage à Bureau de la Passation de Marchés
08 BP 2346 ABIDJAN 08 –Côte d'Ivoire
Tel : (225) 22 40 90 90 / 91 Fax : (225) 22 41 35 59
Site internet : www.prici.ci
Adresse électronique : gekpini@yahoo.fr avec copie lucrecey@yahoo.fr**